

REPUBLIQUE FRANCAISE

# SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

*Etablissement Public Territorial de Bassin*



**SÉANCE PLÉNIÈRE du 18 août 2009**

**9h30**

**HÔTEL DU DÉPARTEMENT**

**MONTAUBAN**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Administration : 61 rue Pierre Cazeneuve - 31200 TOULOUSE - Tel : 05.62.72.76.00 / Fax : 05.62.72.27.84

E Mail : [smeag@eptb-garonne.fr](mailto:smeag@eptb-garonne.fr) / Site : [www.smeag.fr](http://www.smeag.fr)

Portail : [lagaronne.com](http://lagaronne.com)

Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin  
Membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière

Le mardi 18 août 2009, le Comité syndical du Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne, convoqué le 12 août suite à la séance plénière du même jour pour laquelle le quorum n'était pas atteint, s'est réuni en l'Hôtel du Département à Montauban.

Etaient présents :

Monsieur Jean CAMBON, madame Colette BASSAC, monsieur Jacques BILIRIT, monsieur Bernard DAGEN, monsieur André TOURON et monsieur Jean-Claude TRAVAL.

Etait absent et a donné pouvoir :

Monsieur Guy SAINT-MARTIN.

Etaient absents et excusés :

Madame Jacqueline ALQUIER, monsieur Jacques BOUSQUET, monsieur Philippe DORTHE, madame Annie GARRISSOU, monsieur Hervé GILLÉ, madame Martine HONTABAT, monsieur Jacques LECLERC, monsieur Hervé LE TAILLANDIER de GABORY et monsieur Claude RAYNAL.

-----

**Le Président du Sméag – EPTB Garonne certifie :**

- que le recueil des délibérations adoptées par l'Assemblée délibérante a été transmis aux collectivités membres du Syndicat mixte le .....
- que le présent recueil a été affiché en l'hôtel de région de Midi-Pyrénées, siège du Sméag.

**AU SOMMAIRE**

**SOUTIEN D'ETIAGE DE LA GARONNE**

**Situation hydrologique au 4 août 2009 et prévisions pour la suite de la campagne**

*Délibération n° D09/08-01*

## Délibération n° D09-08/01

### **SOUTIEN D'ETIAGE DE LA GARONNE**

#### **Situation hydrologique au 4 août 2009 et prévisions pour la suite de la campagne**

---

#### DÉLIBÉRATION

---

VU ses délibérations des 3 février et 5 juillet 1993 relatives au soutien d'étiage de la Garonne,

VU ses délibérations n° 98-01/02 du 26 janvier 1998 et 02-12/03 du 19 décembre 2002 relatives au soutien d'étiage et à la ressource en eau,

VU sa délibération n° 03-03/02-01 du 11 mars 2003 relative à l'indemnisation d'EDF au titre de l'année 2002 et portant règlement définitif de l'exécution financière de la convention de soutien d'étiage de la Garonne du 21 juillet 1993,

VU sa délibération n° 03-07/01 du 1<sup>er</sup> juillet 2003 relative au bilan de dix ans de soutien d'étiage et à l'approbation de la convention pluriannuelle 2003-2006 de soutien d'étiage à partir des réserves d'EDF et à la reconduction de la convention pluriannuelle partir du lac de Montbel sur la période 2003-2006,

VU sa délibération n° 04-06/02 du 23 juin 2004 relative au soutien d'étiage de la Garonne, à l'actualisation de la clé interdépartementale de répartition et à l'approbation de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2003-2006 de soutien d'étiage à partir des réserves d'EDF du 11 juillet 2003,

VU ses délibérations n° 05-01/01-01 et 05-03/03-02 du 14 janvier et du 16 mars 2005 et ses délibérations n° 06-01/03 et 06-12/01-01 des 25 janvier et 5 décembre 2006 relatives au soutien d'étiage de la Garonne,

VU ses délibérations n° 07-03/04-02 et n°07-11/02 des 13 mars et 8 novembre 2007 relatives au soutien d'étiage de la Garonne,

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 9 décembre 2008 (p.20 à 22),

VU sa délibération n°09-03/03-02 du 24 mars 2009 relative au soutien d'étiage de la Garonne et les débats afférents (p.28),

VU le rapport du président,

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL**

**DÉCIDE** d'affecter au soutien d'étiage 2009 en dépenses (article 6288, Opération 72), la somme de 43 116 € de crédits provenant :

- de l'opération 80 « Observatoire » pour 9 822 €
- de l'opération 81 « Gestion du risque inondation » pour 18 294 €
- du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » pour 15 000 €

**DIT** que les crédits transférés en dépenses sont couverts par des cotisations antérieures des collectivités qui figurent en recettes à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002).

**DÉCIDE** d'inscrire en recettes une somme complémentaire de 271 787 € pour financer le soutien d'étiage 2009. Le montant total du budget de la section d'exploitation sera ainsi porté de 7 541 654,44 € à 7 813 441,44 €

**DIT** que les crédits nouveaux en recettes seront financés par les cotisations complémentaires des collectivités membres selon la clé de répartition du 23 juin 2004 propre à la ressource en eau :

	Article	Opération	Clé de répartition	Complément voté
Conseil régional de Midi-Pyrénées	74721	72	31,50%	85 613 €
Conseil régional d'Aquitaine	74721	72	18,50%	50 280 €
Haute-Garonne	74731	72	17,00%	46 204 €
Tarn-et-Garonne	74731	72	14,50%	39 409 €
Lot-et-Garonne	74731	72	12,25%	33 294 €
Gironde	74731	72	6,25%	16 987 €
<b>Total</b>		<b>72</b>	<b>100,00%</b>	<b>271 787 €</b>

**La délibération est votée à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Jean CAMBON

2/2

-----